



Promesse de contrat CUI : mais travail sans contrat depuis 1 mois

Par **charlotte25984**, le **28/09/2012** à **20:05**

Bonjour,

Il y a de ça un mois on m'avait promis un CUI en CDI 21h/ semaine dans une entreprise dans laquelle j'étais déjà en CDD auparavant (le temps de formation n'étant pas compris dans le contrat donc pas rémunéré).

Mon premier CDD s'est arrêté, j'ai malgré tout continué à y travaillé comme convenu, pensant que mon contrat me serait fait signé plus tard.

Aujourd'hui mon employeur est revenu sur sa décision alors que je travaille depuis 1 mois sans contrat, il me propose un contrat en CDD temps partiel qui ne correspond plus du tout à ce qui était convenu, et refuse de me payer le mois que je viens d'effectuer, prétextant que je n'avais pas de contrat et que cela passera pour du bénévolat.

Quels sont mes recours ? Je n'ai pour l'instant pas réussi à joindre l'inspection du travail...

Merci par avance

Par **P.M.**, le **28/09/2012** à **21:51**

Bonjour,

Sans contrat de travail écrit, vous êtes présumée en CDI sans période d'essai et vous pouvez prétendre à un temps plein car l'employeur aura beaucoup de mal à pouvoir invoquer du bénévolat dans une entreprise commerciale lequel n'existe pas dans ces conditions mais constituerait un délit de travail dissimulé...